Quarante-quatrième année. — N° 4 — (EDITION DU SOIR) MERCREDI 4 JANVIER 1899.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lenoble, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

NAUFARGE DU PAQUBOT « ANGERS » près de Dieppe

Cinq morts

UNE INTERPELLATION EN PERSPECTIVE SUR LE DOSSIER SECRET

NAUFRAGE D'UN PAQUEBOT
à Dieppe

PLUSIEURS MORTS

Dieppe, 3 janvier. — Le paquebot *Angers* de la compagnie Dieppe Newhaven, a sombré, cette nuit, au bout de la jetée Ouest, entre minuit et une heure, au cours de la violente tempête.

Ce bateau était commandé par le capitaine Fournier, qui passe pour un excellent marin. Il a reçu plusieurs coups de mer qui l'ont jeté sur la jetée et enfin derrière celle-ci, qu'il a démolie, avec son arrière sur une longueur de quarante mètres, interrompant ainsi la communication entre le mat de signaux et le phare du bout de la jetée où se trouve la cloche.

Il était impossible d'avancer à son secours le long de la jetée qui, à chaque instant, était couverte par la mer.

On ne distinguait rien, mais on entendait les cris.

Le capitaine en second et le chef mécanicien, ainsi que douze hommes, avaient pu, pendant que le bateau s'abimait sur la jetée, se réfugier au bout de celle-ci, où ils sont restés jusqu'à sept heures du matin, heure à laquelle le sauvetage a pu être fait au moyen d'un canot porteur d'amarres.

Un des douze hommes est mort d'épuisement, après le sauvetage, car les naufragés étaient restés pendant dix heures cramponnés à la jetée qui était continuellement recouverte par la mer en furie.

Quatre hommes sont noyés; on suppose qu'ils sont restés dans la machine où il est encore impossible de pénétrer.

Le bateau, complètement brisé, se trouve en dehors de la jetée; il ne gêne pas la navigation.

LE DOSSIER SECRET

Une interpellation de M. Breton

Paris, 3 janvier. — M. Breton, député socialiste du Cher, vient d'adresser, à M. Charles Dupuy, président du conseil, une lettre par laquelle il l'informe de son intention de l'interpeller, dès la rentrée des Chambres, sur le dossier ultra-secret ou dit : statique de l'affaire Dreyfus.

M. Breton est le député qui, se trouvant à la revue des troupes qui avaient pris part aux grandes manœuvres du centre, souleva, par suite de son refus de se découvrir, en face des drapeaux, un tumultueux incident qui lui valut une conduite de Grenoble de la part de la foule.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La séance a été consacrée à l'examen du budget des différents ministères et à l'expédition des affaires courantes. Le prochain conseil aura lieu vendredi prochain à l'Elysée.

UN DUEL

Paris, 3 janvier. — La rencontre décidée entre M. Paul Brulin et Cloutier aura lieu cet après-midi aux environs de Paris; l'arme choisie est l'épée de combat.

Les témoins sont, pour M. Paul Brulin, MM. Th. Calu et René *Dargenn*; pour M. Cloutier, MM. *Jules Guérin* et Montaigut.

Un éboulement à Paris

Paris, 3 janvier. — Dans le courant de cette nuit, il s'est produit un éboulement dans les chantiers de l'ancienne *Bourse des Comptes*. Un égoût s'est écroulé sur une longueur de dix mètres.

MORT DE L'ÉVÊQUE D'AJACCIO

Ajaccio, 3 janvier. — Mgr de la Foata, évêque d'Ajaccio, est décédé ce matin. Le prélat était âgé de 81 ans; il avait été nommé évêque d'Ajaccio le 21 août 1877.

L'ÉTAT DE SANTÉ DE GUILLAUME II

Postdam, 3 janvier. — L'état de santé de l'empereur Guillaume continue de s'améliorer. Le Souverain n'a plus besoin que de quelques jours de ménagements pour être complètement guéri.

Est-ce un espion ?

Rouen, 3 janvier. — Il y a quelques jours le service de la sûreté procédait, sur les indications du procureur de la République à l'arrestation d'un individu inculpé d'abus de confiance et de faux, et qui s'était réfugié à Rouen, dans une maison du quartier Martainville.

Le lendemain de son arrestation une perquisition fut faite au domicile de cet individu et on découvrit dans un meuble une somme d'environ 10.000 francs.

On aurait fait, en outre, une autre découverte qui aurait tout de suite donné à penser qu'on tenait un personnage plus dangereux qu'un simple escroc.

En effet, on aurait mis la main sur des plans détaillés de notre région et annotés, et certains autres papiers qui pourraient faire que le mystérieux personnage se livrait entre temps à l'espionnage.

Ces faits sont-ils rigoureusement exacts? Il est difficile de rien préciser quant à présent dans une affaire aussi délicate, le parquet gardant la plus grande réserve sur cette arrestation.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une enquête a été ouverte et que depuis quatre jours, elle est conduite avec une extrême prudence.

UN MIRACLE EUCHARISTIQUE

Voici la curieuse lettre adressée à la *Semaine catholique de Toulouse*, par l'abbé Marie-Antoine, actuellement en mission à Civray (Vienne) :

« *A côté de la ville de* Civray (Vienne), où je prêche, se trouve la paroisse de Pressac; j'ai voulu en visiter l'antique église. Voici ce que j'y ai lu, écrit en grandes lettres, au-dessous d'un magnifique reliquaire placé dans la chapelle latérale qu'on appelle la *Chapelle du Miracle* :

« L'an 1673, le 2 avril, jeudi saint, le reposoir dressé sur cet autel fut réduit en cendres par un incendie, la coupe du calice renfermant la sainte hostie fut entièrement fondue, mais les flammes respectèrent la sainte hostie qui fut trouvée reposant intacte sur la tige du calice.

« Les restes de ce calice ont été déposés solennellement dans cette châsse, le 18 mai 1870, par Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers.

» On y voit, en effet, le pied du calice, à moitié calciné lui-même par les flammes.

» On célèbre chaque année, dans cette église, la grande fête du Miracle, et, au Bréviaire, on en mentionne le souvenir dans le Propre diocésain, en ces termes; je traduis :

» La sainte hostie consacrée le jeudi saint pour l'office du lendemain ayant été placée dans un calice sur un grand reposoir, les fidèles, après l'avoir vénérée, étaient rentrés dans leurs demeures, lorsque à deux heures après-midi une grande fumée sortant par les croisées de l'église révéla l'incendie.

» On accourt, et on voit avec admiration que, tout *étant calciné et détruit, même* le calice qui renfermait l'hostie, celle-ci était demeurée entièrement intacte et d'une éclatante blancheur. L'évêque de Poitiers, après une sérieuse enquête, publia solennellement le miracle et ordonna que la tige du calice fût religieusement conservée. »

» C'est précisément cette tige que j'ai vue dans le reliquaire. »

Rien, ajoute la *Semaine catholique de Toulouse*, n'est donc plus authentique que ce miracle.

Le cerveau de Vacher

Paris, 3 janvier. — Nous avons dit que l'opinion des médecins qui ont assisté à l'autopsie de Vacher était que le cerveau de l'assassin était normal. De là à conclure à la responsabilité complète de Vacher, il n'y avait qu'un pas.

Toutefois, cette thèse ne serait pas définitive.

Le docteur Madeuf, qui, on le sait, s'est toujours attaché à établir l'irresponsabilité du tueur de bergers, a ramené hier matin, à Paris, la fête du supplicié, sur laquelle le docteur Toulouse, médecin en chef de l'asile de Villejuif, s'est déjà livré à quelques constatations préliminaires.

Le docteur Toulouse a donné quelques renseignements intéressants.

« Le docteur Marbeuf, a dit M. Toulouse, connaissait mes présomptions en faveur d'une responsabilité limitée de Vacher; aussi est-ce évidemment pour trouver en moi un auxiliaire dans la thèse qu'il a soutenue qu'il est venu m'apporter le cerveau de Vacher.

» Ma première pensée a donc été, en acceptant d'étudier le cas de cet assassin, de prendre les dispositions nécessaires pour n'être à aucun moment accusé de partialité.

» J'ai, immédiatement, pratiqué douze « coupes » dans chacune des circonvolutions du cerveau. J'ai mis chacune de ces coupes dans un tube contenant un liquide conservateur et que j'ai hermétiquement fermé.

» Je remettrai une coupe de chaque circonvolution à un certain nombre de savants aliénistes dont personne ne saurait nier la compétence. Je comparerai les avis motivés que me donneront ces maîtres avec le résultat de mes recherches personnelles, et j'ai la ferme conviction que d'un tel débat sortira la lumière.

» Dès maintenant, je crois pouvoir dire qu'il y a bien des apparences en faveur de la thèse qui présente Vacher comme un fou.

» *On a prétendu encore que* les méninges du cerveau de Vacher n'étaient pas adhérentes. Cette assertion est fausse, j'ai constaté l'adhérence. »

DÉPART DE SAMORY POUR L'EXIL

M. Félix Dubois envoie de Kayes au *Figaro*, le récit suivant :

« Samory a été embarqué cet après-midi pour St-Louis. Ce départ avait été précédé, dans la matinée, par une émouvante cérémonie au cours de laquelle le sort réservé au prisonnier lui a été signifié devant le palais du gouvernement.

» Toutes les troupes de Kayes, baïonnette au canon, avaient été disposées en carré. Tous les officiers, les chefs des services publics, leur personnel et les colons avaient été convoqués. Une grande partie de la population noire, qui, longtemps, avait tremblé au seul nom de Samory, était accourue.

» A neuf heures, Samory, suivi de ses nombreux enfants et de ses conseillers, est amené par un piquet, baïonnette au canon. Les tirailleurs qui le composent sont *ceux-là mêmes qui ont capturé le dévastateur du Soudan* et sa smala, il y a trois mois.

» Le lieutenant Jacquin, qui les commandait en cette circonstance, et le sergent Bratières, qui prit Samory de sa propre main, conduisent ce cortège qui pénètre et se range au centre du carré des troupes.

» Le moment est solennel. Spontanément, un grand silence se produit, tandis que l'on place Samory, seul, en avant de sa famille, face au perron du haut duquel va tonner son arrêt.

» De haute stature, droit, sec, Samory ne paraît pas un vieillard, ainsi que pourraient le laisser croire les longues années de brigandage qui l'ont rendu fameux. L'âge ne se trahit chez lui que par la barbiche blanche qui ternine ses traits anguleux et durs.

» Les yeux sont vifs et cruels, la bouche est énorme, garnie, au surplus, de deux rangées de dents intactes, serrées, blanches comme neige : une bouche d'ogre. Un turban sombre surmonte la tête, laissant flotter quelques petits pans, à la façon bédouine.

» Pour vêtement, il porte la robe soudanaise blanche aux plis amples; aux pieds, des chaussettes rayées noir et rouge, et des souliers, le tout provenant des bagages d'officiers anglais auxquels il enleva un fort, l'année dernière, dans l'hinterland du Gold Coast.

» A peine en place, son œil court le long de la haie des baïonnettes. Ému, il appuie avec force sur un haut bâton de commandement, plaqué de cuivre.

» A ce moment le général de Trentinian paraît, en grand uniforme, au haut du perron. Il se détache, noir et rouge, sur les uniformes blancs de son état-major.

» *A sa gauche se tient un ancien capitaine indigène*, Mahmadou Racine, qui va remplir les fonctions d'interprète et traduire à mesure ses paroles. Alors le gouverneur du Soudan français laisse tomber d'une voix rude les phrases suivantes, clamées au loin par l'interprète :

» — Samory ! Tu as été le plus cruel des hommes qui se soient vus au Soudan : tu n'as cessé, pendant plus de vingt ans, de massacrer les pauvres noirs : tu as agi comme une bête féroce. Toi et ceux qui sont les instruments de tous les supplices vous devriez périr de la mort la plus infamante, la plus terrible ... »

Ce langage — tout à fait propre à frapper l'esprit nègre — a terrifié le groupe de Samory.

Mokhar, l'un des fils, s'affaisse. Samory lui-même, à ce moment de l'allocution, donne une piètre idée du fond de l'homme. Ses traits, naguère durs et énergiques, ont fondu dans un rictus pitoyable.

Le nègre droit et vigoureux de tout à l'heure semble maintenant une vieille négresse. Son haut bâton de commandement devient un tuteur indispensable. Il doit être persuadé qu'il va entendre maintenant l'arrêt de quelque supplice terrifiant, comme il en a tant ordonné jadis.

Le général de Trentinian reprend :

» *Mais, les braves Français qui t'ont fait prisonnier l'ayant* pris la vie, ainsi qu'à tous les tiens, le gouvernement français, dans sa parfaite loyauté, a décidé que vous auriez la vie sauve et que vous seriez déportés sur une terre d'Afrique si lointaine qu'on y ignorera et ton nom et tes forfaits.

» Ton fils, Saranké Mory, et Meridiam, ton principal conseiller, le suivront. Quant aux autres, on les placera dans nos postes du Sahel et du Nord, afin qu'ils puissent dire à tous ceux qui songeraient à imiter ton exemple que personne n'a jamais pu résister aux officiers et sous-officiers français, ni aux braves soldats noirs qui les suivent.

Tandis que le gouverneur s'éloigne, Samory et Saranké Mory, qui se sont ressaisis un peu dès les premiers mots de l'arrêt magnanime, veulent parler. Leur piquet les entraîne aussitôt et les ramène au campement, où est internée toute la smala.

LE PRINCE VICTOR

UN ENTRETIEN A BRUXELLES AVEC LE PRÉTENDANT

Que fait-il? Que veut-il? Quels sont ses projets? — Les échauffourées inutiles. — Résolu au coup de force. — Les deux frères marchent ensemble.

Les comités plébiscitaires de la Seine, au nombre de vingt-huit, ont procédé au renouvellement de leurs bureaux. Une délégation, composée des présidents récemment élus, vient d'aller à Bruxelles s'entretenir avec le prince Victor des événements actuels et lui demander conseil au sujet de la conduite à suivre.

Quel a été le résultat de cette entretien? Quelles sont les opinions du prince sur les questions qui vous agitent? Que fait-il? Que veut-il? Quels sont ses projets?

C'est ce qu'un rédacteur est allé demander, dès son retour de Bruxelles, à un militant du parti bonapartiste, qui a bien voulu lui faire part de ce qu'il pouvait lui laisser connaître sans manquer au « secret nécessaire » sur certains points.

« — Le prince Victor, a-t-il dit, a trente-six ans. Il est de taille élevée, d'aspect énergique, la figure aux traits accentués, barrée d'une forte paire de moustaches. Son abord imposant, son air grave et réfléchi donnent immédiatement l'impression d'un homme autoritaire, très tenace dans ses idées, très sacré dans ses résolutions.

» Il écoute chacun avec la plus bienveillante attention; puis, lorsqu'il répond, sa physionomie s'anime : il discute point par point les arguments qu'on lui a soumis, en montre les côtés faibles et donne nettement son avis.

» Très pénétré du rôle qu'il doit jouer, il est hostile à toutes les manifestations oratoires, à toutes les échauffourées sans résultat, ne voulant pas se compromettre dans de vaines tentatives qui ne lui permettraient pas de donner la mesure de son courage, de sa volonté et de son énergie.

» Très décidé l'action, il est convaincu qu'aujourd'hui l'indifférence et la rêverie ont à ce point affaibli les caractères qu'il est devenu impossible de tenter quoi que ce soit par les moyens légaux.

» Très résolu au coup de force nécessaire, il s'y prépare, il le combine, ne voulant laisser au hasard que la plus petite part possible; et, lorsque arriveront les événements prévus, plus proches qu'on ne le suppose, il prendra lui-même la tête du mouvement, se coupant toute retraite, certain tout au moins, si le succès ne couronnait pas ses efforts, d'avoir lutté d'une façon digne du nom de Napoléon.

» Le prince Louis, qui sera prochainement le général Bonaparte, se trouvera à ses côtés le jour de l'action, donnant ainsi à son aîné l'appui de son prestige et de son talent militaire.

» Les deux frères sont étroitement unis par une vive et sincère affection. Les bruits de désaccord qu'on avait essayé de répandre n'ont aucun fondement.

La question juive

» Au sujet de la question juive, le prince a déclaré qu'il était très éloigné des exagérations de certains polémistes antisémites. D'après lui, les juifs n'ont accaparé en France une puissance anormale que grâce à la faiblesse du gouvernement parlementaire, qui, obligé d'avoir recours à leur force financière, a payé leur aide par des places, des honneurs et des dignités, accordés sans mesure et sans droits. Un gouvernement autoritaire, ayant une responsabilité, pouvant imprimer au pays une direction, leur enlèverait immédiatement les injustes prérogatives qu'ils ont arrachées à l'incurie du parlementarisme.

» Mais le prince a ajouté que, nettement hostile à toutes les guerres de race et de religion, très pénétré des principes de la Révolution, il ne comprenait pas qu'on réclamât l'expulsion de telle ou telle caste : qu'une fois les juifs chassés, il n'y aurait pas de raison pour qu'on ne s'attaquât pas aux protestants, et que, quant à lui, il ne déferait jamais ce qu'avait fait Napoléon Ier en accordant aux juifs, en 1806, les droits de citoyens.

L'« affaire »

» Le prince Victor a peu parlé de l'« affaire » en elle-même. Il a rejeté le poids de tous les troubles et de toutes les complications sur le manque de décision et d'autorité des ministres qui se sont succédé au pouvoir. « J'ai toujours été, a-t-il » dit, je sais et je ne cesserai jamais d'être avec l'armée, que » j'aime passionnément; je ne comprends pas qu'on tolère » les attaques injustifiables dont elle est l'objet; elle ne peut » être responsable de la conduite de certains officiers assez » oublieux des traditions d'honneur et de loyauté pour atter» rer sciemment la vérité, quels que soient d'ailleurs les mo» tifs auxquels ils peuvent prétendre avoir cédé. Le drapeau » doit être au-dessus de tout, mais je n'admets pas que le pa» triotisme soit une excuse à commettre un faux. »

» Les instructions très précises que le prince a données ne peuvent, bien entendu, pas être révélées. D'une façon générale, il a indiqué aux délégués de mêler les comités plébiscitaires à tous les mouvements qui se produisent, à toutes les ligues qui se forment, de telle sorte qu'au moment voulu les bonapartistes puissent prendre la tête du grand parti des mécontents et diriger l'action.

» Il a laissé à tous l'impression très vive d'un chef déterminé à agir, et dont le silence gardé par lui jusqu'à présent a caché toute une période d'organisation et de combinaison d'un plan parfaitement conçu dont la réalisation ne se fera pas attendre. »

DERNIÈRE HEURE COMMERCIALE

LAINES

(Télégramme de Georges Dessy)

Havre, 3 janvier. — Le marché est ferme aujourd'hui avec de bonnes affaires. On a traité 4125 balles.

On cote : janvier 151,50, février 151, mars 149,50, les autres mois 147,50

Bourse de Paris du 3 janvier

Cours précéd.	Tendance : ferme	Ouverture	2 h. 25	Clôture
101 82	3 0/0	101 82	101 80	101 82
101 22	3 0/0 Amortissable	...	...	100 92
105 17	3 1/2 0/0	105 60	105 50	105 53
37 50	Banque de France	...	37 90	37 95
962	Banque de Paris	962	960	962
587	Comptoir National	...	...	590
726	Crédit Foncier	...	...	727
863	Crédit Lyonnais	...	863	863
540	Société Générale	...	...	540
1897	Lyon	1910	1900	1900
1450	Midi	...	...	1450
2107	Nord	...	...	2100
1880	Orléans	...	...	1875
1276	Gaz	...	...	1270
615	Métaux	...	...	621
3585	Suez	3550	3525	3540
495	Dynamite	495	495	...
95 07	Italien	95 15	95	95 10
...	Russe Consolidé 4 0/0	...	...	...
95 90	— 3 0/0 or 1891	94 90	94 60	94 80
101	— 4 0/0 1894	...	...	...
95	— 3 1/2 0/0 1894	...	94 70	94 90
508	Banque Impériale	...	...	520
425	Andalous	...	430	432
790	Autrichiens	...	...	787
...	Lombards	...	...	...
694	Méridionaux	698	696	698
96	Nord-Espagne	98	98	96
169	Saragosse	175	175	172
46 85	4 0/0 Extérieure Espagne	46 80	46 80	46 60
24 25	3 0/0 Portugais	24 50	24 50	24 20
...	4 0/0 Hongrois or	...	...	...
...	4 0/0 Turc ..... série B	...	...	...
27 27	— ..... série C	27 30	27 30	27 25
22 87	— ..... série D	22 90	22 90	22 90
410 75	Chemins Ottomans	412	411 25	411
550	Banque Ottomane	553	553	553
262	Tabacs Ottomans	...	...	...
...	Egypte	...	...	...
...	Alpines	...	423	...
82 75	Bs Mt. Chartered	180	177 50	178
10	Buffelsdoorn Estate	...	...	11
127 50	Cape Copper	...	126 50	128
...	Champ d'Or	...	...	47 50
133 50	Consolidated Goldfields	138 50	...	138 50
685	De Beers	685	680	681
633	Ferreira Gold	...	...	634
207 50	Geldenhuis Estate	209	205	208
47	Heinekenas	...	...	45 50
...	Langlaagte Estate	...	...	...
...	Mines d'Or (Comp. Franç.)	...	...	...
47 25	Mozambique (Comp. del)	...	48	47 50
...	Mossamédes (Comp. de)	...	...	595
55	Randfontein Estate	...	55 50	55
815	Rio-Tinto	819	820	820
230	Robinson Gold	230	229	230 50
130 50	Simmer et Jack	...	...	129 50
35	Sheba	...	...	39 50
207 50	Tharsis	206	205	209 50
83	Transvaal Consol	...	...	...
...	French South Afric	...	...	...
166 50	East Rand	167 50	165 50	166
...	Robinson Bank	...	...	...
56	Brésil 4 0/0	57 50	57 50	55 75
66	Brésil 5 0/0	...	...	65 13 16
...	Chinois 4 0/0	...	...	...
...	Tonkin 2 1/2 0/0	...	...	...
410 1/4	Consolidé Anglais	...	...	411
25 35	Chèque	25 22	25 22	25 21

COURS AU COMPTANT. — Paris, 3 janvier

VILLE DE PARIS	Cours préc.	Clot.	CREDIT FONCIER	Cours préc.	Clot.
OBLIGATIONS 1855-60 3 0/0	—	—	Bons 1887	53.75	53.25
1865 4 0/0	558.03	557.00	Bons 1888	51.25	50.25
1869 3 0/0	426.50	428.75	Commun. 1879	497.50	497.00
1871 3 0/0	418.50	420.00	— 1880	498.00	498.00
1873 4 0/0	468.50	467.50	— 1891	499.50	498.50
1876 4 0/0	569.00	567.00	— 1892	500.00	500.00
1886 3 0/0	—	—	Foncières 1877	[illegible]	[illegible]
1886 3 1/2	—	—	— 1879	501.00	500.00
1892 2 1/2	390.25	390.00	— 1883	493.50	496.00
1892 2 1/2	102.75	103.75	— 1885	495.50	495.00
			— 5% 1885	490.00	490.00
			— 1895	491.00	491.00

Bourse Commerciale de Paris
du 3 janvier 1899

	Cours	Clôt		Cours	Clôt
Avoines			**Lin**		
Courant	16.35	16.30	Courant	42.75	42.75
Prochain	16.40	16.30	Prochain	42.75	42.75
Janvier-Février	16.30	16.30	4 premiers	42.75	42.75
4 premiers	16.60	16.60	4 mars	43.25	43.25
4 mars	00.00	00.00	**Colza**		
Seigles			Courant	50.25	50.25
Courant	15.50	15.50	Prochain	50.25	50.25
Prochain	15.50	15.50	4 premiers	50.75	50.75
Janvier-Février	15.50	15.50	4 mai	51.00	51.00
4 premiers	15.40	15.40	**Alcools**		
4 mars	00.00	00.00	Courant	43.75	43.50
Blés			Prochain	43.75	43.50
Courant	20.10	20.85	4 premiers	43.75	43.50
Prochain	20.95	21.10	4 mai	43.75	43.50
Janvier-Février	21.50	21.50	**Sucres**		
4 premiers	21.65	21.75	Courant	29.42	29.00
4 mars	00.00	00.00	Prochain	29.37	29.25
Farines			4 premiers	29.87	29.75
Courant	45.40	45.40	4 mars	30.37	30.25
Prochain	45.40	45.35	4 mai	...	28.75
Janvier-Février	45.65	45.65	Roux	...	105
4 premiers	45.90	45.85	Raffinés	...	...
4 mars	00.00	00.00	Circulation	00.000 sacs	
Corbeil	...	48			

BOURSE DE LILLE DU 3 JANVIER 1899. — Denain et Anzin, 700. — Aniches, 1.400. — Anzin, 5.490. — Bully-Grenay, 3.300. — Blanzy, 1.765. — Bruay, 1.970. — Bruay, 39.400. — Carvin, 1.330. — Crespin, 325. — Douges, 241. — Escarpelles, 796. — Flines, 1.499. — Liévin, 1.960. — Ostricourt, 1.070. — Vicoignes, 23.500. — Sucres, 000.

INFORMATIONS

Un grand incendie à Paris

Paris, 2 janvier. — Ce soir, vers six heures, un incendie, d'une violence inouïe, se déclarait dans la fabrique de jouets Dillam, rue de l'Atlas, 23 et 25, et prenait tout de suite des proportions considérables, car le feu trouvait dans les objets des matières inflammables, tels que : essence, alcool, etc.

La panique fut extrême dans le quartier, car, à côté, se trouvaient le magasin des décors du Châtelet et un magasin à fourrages.

Les secours furent rapidement organisés et, au bout d'une demi-heure, on a pu circonscrire le feu. La fabrique presque entière a été détruite.

Des flammèches avaient communiqué le feu à la toiture du magasin de décors, mais on est parvenu à l'éteindre.

La fabrique occupait une centaine d'ouvriers, en grande partie des femmes.

Les ouvriers avaient quitté le travail, ce soir, à quatre heures et demie, une heure et demie environ avant que l'incendie ne se déclarât.

On estime les dégâts à environ trois cent mille francs, couverts par une assurance. Il n'y a pas heureusement d'accident de personne.

L'incident Bard-Picquart

Paris, 2 janvier. — Le *Soir* croit pouvoir affirmer que M. Grosjean, juge d'instruction près le tribunal de Versailles, a été mandé au ministère de la Justice, et qu'il a eu un long entretien avec le ministre.

M. Grosjean est le magistrat qui, d'après le *Soir* aurait entendu raconter en détail l'incident Bard-Picquart par M. Ouesnay de Beaurepaire.

Une note du comité de la « Patrie Française »

Paris, 2 janvier. — Dans une note, communiquée à la presse, le comité de la « Patrie Française » déclare que, pour éviter toute équivoque, il n'accepte, pour le moment, comme adhérent, aucun de ceux qui ont appuyé les manifestations en faveur de Dreyfus et de Picquart.

Le rappel prochain de sir Edmund Monson

Paris, 2 janvier. — Le *Figaro* de demain publie ce qui suit :

« Des renseignements, qui nous sont envoyés de Londres, et qui paraissent puisés aux meilleures sources, nous permettent de penser que le rappel de Son Excellence, sir Edmund Monson, ambassadeur de la Reine à Paris, pourrait être prochain, s'il n'est déjà décidé en principe. »

L'attaque de la diligence de Sousse à Sfax
Une arrestation

Tunis, 2 janvier. — La police a arrêté aujourd'hui, à Sfax, le nommé François Couly, algérien, ancien employé de la compagnie des messageries, soupçonné d'être le principal auteur de l'attaque de la diligence de Sousse à Sfax.

Les attentats des Chinois contre les missions françaises

Pékin, 2 janvier. — M. Pichon, ministre de France, exige de la Chine une indemnité, la punition des fonctionnaires, le rétablissement des missionnaires, à la suite des attentats récents contre les missions françaises.

Mort du duc de Northumberland

Londres, 2 janvier. — Le duc de Northumberland est mort cet après-midi.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Comme une sorte de testament militaire, le général de Miribel a laissé parmi ses notes un projet de récompense honorifique à attribuer aux officiers de la réserve et de l'armée territoriale. Le général de Miribel avait gardé une forte empreinte des événements de 1870. Son commandement d'un groupe de bataillons de mobiles pendant le siège de Paris lui avait permis d'acquérir la conviction du parti qu'une nation bien organisée doit retirer de réserves commandées par des officiers auxiliaires, susceptibles par leur instruction de suppléer ceux de l'armée active. Soit auprès du général Ducrot, à Bourges, plus tard au ministère, puis à la division de Grenoble, au 6e corps et enfin à la tête des services de l'état-major, le général de Miribel ne cessa de travailler à l'organisation des réserves. Il les considérait volontiers comme la condition primordiale de notre relèvement de 1870.

Les régiments territoriaux, dit le capitaine Diep, dans l'*Eclair* de Montpellier, occupent, en effet, une place considérable dans l'ensemble des forces mobilisées. Soit comme troupes de campagne, d'étapes, de garnison, de place ou de côte, ils ont besoin d'éléments *vivifiants et instruits pour encadrer* des hommes déshabitués du service militaire. Ces éléments pleins de bonne volonté, de feu, d'action, d'entrain, comparables à ces officiers de mobiles dont le général de Miribel et le baron Reille se plaisaient à rappeler la belle attitude pendant les combats sous Paris, les avez-vous encore ? Vous les possédiez, et vous êtes en train de les perdre, en les décourageant.

Voyant qu'on leur demandait beaucoup, mais qu'on ne faisait presque rien pour eux, la lassitude prend les meilleurs. L'assistance aux stages, aux périodes et aux écoles d'instruction ayant été trop souvent imposée dans des conditions maladroites, les démissions s'en sont suivies. Et les vides ne se comblent pas. L'armée territoriale voit les anciens dispensés partiels du service d'activité lui échapper à leur entrée dans les fonctions publiques. La retraite proportionnelle étant toujours en suspens, cette ressource précieuse reste aléatoire. Les sous-officiers libérés sont rares avec les rengagements, et plus rares encore sont ceux de cette origine que reçoit l'armée territoriale, car nombreux sont les emplois dont les titulaires ne sont pas mobilisables.

Il importerait donc d'enrayer le mouvement des démissions, en retenant les éléments dont les régiments disposent encore. Pour conserver des officiers territoriaux âgés de plus de quarante ans, il faut commencer par reconnaître les services rendus. Du moment où l'initiative gouvernementale s'attardait devant les hésitations des ministres, l'initiative parlementaire avait le champ libre. C'est ce qu'ont pensé cinq députés, appartenant à des milieux fort différents, mais soucieux de trouver un terrain d'entente pour ne pas laisser l'armée territoriale perdre le meilleur de ses cadres. Le 20 décembre, la Chambre a reçu un projet de loi signé par le marquis de l'Estourbeillon, du Morbihan; par M. Gervaize, député de Meurthe-et-Moselle; par le général Jacquey, le nouveau député des Landes; par MM. Colle et de Saliguac-Fénélon, représentant, l'un et l'autre, la Haute-Saône.

Les signataires de la proposition de loi présentent un tableau saisissant des braves gens qui quittent pendant de longues années, et souvent volontairement, leurs familles et leurs affaires, pour aller, avec un véritable zèle patriotique, vaquer au service du pays. » Et cependant quels que soient leurs bons services, ils se voient « privés de tout encouragement ». « Des généraux éminents, et en particulier le général de Miribel, ont reconnu jadis l'injustice de cette situation et ont pensé qu'il y aurait lieu de mieux encourager leurs efforts, leur assiduité et leur zèle à servir la patrie. » Malgré l'augmentation des décorations de chevalier de la Légion d'honneur annuellement réservées à l'armée territoriale, elles ne peuvent avoir d'effet sur l'ensemble d'un corps d'officiers qui comprend plus de 60,000 titulaires d'emplois. Avec 90 croix distribuées par an, on a établi que chaque service ou régiment territorial d'un même corps d'armée pourrait prétendre à une croix... tous les cinq ans.

Seuls, de toutes les corporations civiles ou militaires, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale ne peuvent espérer une récompense distinctive des services rendus à l'Etat. L'officier de l'armée active est sûr, si modeste que soit sa carrière, de la terminer avec la croix de la Légion d'honneur ; le sous-officier reçoit la médaille militaire après